

6171 - Non soumis à obligation de transmission

ARRÊTE n° 2020/0219 Portant occupation du domaine public

Le Maire de la Ville de Gien,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4.

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la demande en date du 27 février 2020, de Madame DELORME Monique, 13 avenue du Président Wilson, 45500 Gien,

ARRÊTE

- Article 1 A l'occasion de l'installation d'une marquise en surplomb, une autorisation d'occupation du domaine public est accordée au 13 avenue du Président Wilson.
- <u>Article 2</u> Monsieur le Maire de la Ville de Gien et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 - DIFFUSION A:

- Madame DELORME Monique,
- Monsieur l'Adjoint à la tranquillité publique, à la sécurité urbaine et à la médiation sociale,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Gien,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Gien,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Gien.

Fait en Mairie de Gien, le 3 mars 2020

Par délégation du Maire, Pierre LAURENT, Adjoint

R

Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Certifie l'affichage le : 04-03-20